Entre Loire et canal

Charte de bonnes pratiques

- Je respecte la nature et l'environnement.
- J'applique le code de la route.
- Je porte toujours un casque.
- Je maintiens un espace de sécurité avec le cycliste qui me précède.
- Je roule sans mettre en cause ma propre sécurité et celle des autres usagers de la route.
- Je respecte les autres usagers de la route.
- Je porte une tenue vestimentaire de couleur claire et si possible des vêtements réfléchissants afin d'être vu de loin.
- J'utilise un vélo équipé de façon réglementaire et en parfait état mécanique.
- Je suis correctement assuré.
- Je connais la procédure d'appel des secours en cas d'accident corporel (tél. : 112).
- Je choisis un parcours convenant à mes capacités physiques.
- Je prévois de l'eau et un en-cas.